

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE QUATORZE MARS à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
7 mars 2018

Date d'exécution :
14 mars 2018

Date d'affichage :
15 mars 2018

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Pour : 19

Contre : 6

Abstention :

Etaient présents : MANDREDI Angèle, BATESTI Philippe, CESARI Louis, FOULLERON Marie, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, GUIDICELLI Antoine, LUCIANI Xavier, MARTELLI Marie Paule, PIERI Ange, PISTOLOZZI Lisa, RENUCCI Charles, SAUVAGEON Vanina, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie Toussainte, SISTI Cécilia.

Etaient représentés : OTTAVI Antoine a donné pouvoir à MANFREDI Angèle, DELARUE Carole a donné pouvoir à BATESTI Philippe, LE MAO Ghjuvan Santu a donné pouvoir à ANTONELLI Jean Pierre, ROMANI Claire a donné pouvoir à SISTI-BALARD Marie Toussainte.

Etaient absents : BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie Madeleine.

Madame PISTOLOZZI Lisa a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2018-18 Finances - Budget annexe de l'assainissement 2018 - Approbation du Compte de Gestion 2017.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le receveur des finances du poste comptable du Trésor de PRUNELLI DI FIUMORBU a transmis le compte de gestion concernant le budget annexe 2017 de l'Assainissement de la commune de GHISONACCIA.

Après avoir vérifié que le comptable du Trésor a repris dans ses écritures :

- Le montant de tous les titres de recettes émis,
- Le montant de tous les mandats de paiements ordonnancés,

et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir statué sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives au rattachement des charges à l'exercice,
- l'exécution du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2017, établi selon la nomenclature M49,
- la comptabilité des valeurs inactives.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2017.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement dressé pour l'exercice 2017 par le comptable du Trésor.

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE :

Le compte de gestion relatif au budget annexe 2017 de l'assainissement établi selon la nomenclature comptable M49, dressé par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelant ni observations, ni réserves de sa part est approuvé.

VOTE A LA MAJORITE

6 votes contre (Jean Pierre ANTONELLI – Ghujvan Santu LE MAO - Xavier LUCIANI - Marie Paule MARTELLI - Pascale SIMONI – Cécilia SISTI).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le maire,

